



**Depuis de nombreuses semaines des actions et grèves secouent la DGFIP.** La manifestation intersyndicale nationale du 28 mars à Paris a rassemblé près de 2 000 manifestants venus de toute la France.

Dans le 06, nous avons sensibilisé la population au travers de 4 actions notables (blocage des CFP de Cagnes-sur-Mer le 7 février, de Nice Cadeï les 12 février et 14 mars et d'Antibes le 28 mars) largement relayées par les médias locaux. Durant cette période, nous avons distribué des tracts et proposé la signature d'une pétition demandant le maintien d'un service public de proximité gratuit et de qualité.

Tout récemment, nous avons demandé des audiences aux députés des 9 circonscriptions du département ainsi qu'au président de l'Association Des Maires du 06 (ADM 06) et celui des Maires Ruraux (ADMR 06).

**Mais le ministre Darmanin et le DG ne veulent toujours pas prendre en compte nos revendications !**

En effet le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agents. **Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agents publics, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.**

Dans ce cadre, **le projet de loi de transformation de la Fonction publique** avec la suppression de nos droits et garanties, examiné en conseil des ministres le 27 mars, **sera présenté au parlement avant l'été.**

**Pire, le gouvernement a décidé que ce projet de loi serait examiné en procédure accélérée et applicable dès le 1er janvier 2020 !**

### **Au niveau Fonction Publique :**

- **Recrutement** : il se fera majoritairement par contrat avec la création d'un contrat de mission de 6 ans maximum, de manière à éviter titularisation et CDI-sation, tous précaires ! Nous serons donc tous inféodés au seul bon vouloir du directeur local. La flexibilité et l'arbitraire seront rois.
- **Mobilité forcée** (avec des détachements d'office vers d'autres administrations, statuts et entités de type « agences ») : en cas de suppression de poste, les fonctionnaires finiront partout et nulle part, dans le privé, au chômage...Plans de départ volontaire, obligation de suivre un poste externalisé sur un contrat de droit privé...
- **Rémunération individualisée (RIFSEEP)** : la rémunération « au mérite », c'est la mise en concurrence des agents (titulaires aussi bien que contractuels) entre eux et les inégalités de traitement. L'objectif : une gestion individualisée avec un nivellement des salaires par le bas, des primes et avancements pour quelques-uns et des bas salaires pour tous les autres.
- **Fusion du CT et du CHSCT** : ils seront remplacés par un ersatz appelé Comité Social d'Administration (CSA, pour les établissements dont les effectifs dépasseront 300 agents), qui ne traitera plus des réorganisations ! Donc aucun moyen de défendre la santé et la sécurité des agents.
- **Suppression des compétences des CAP** (mutations, avancements et promotions) : abandon des règles existantes avec une déréglementation totale de la gestion des personnels. C'est le règne de l'opacité, du clientélisme et du favoritisme. Votre chef pourra vous exclure, pour une durée de 1 à 3 jours, sans passage en CAP, donc sans défense possible ! Fini les recours pour mobilité, avancement... qui seront remplacés par un recours administratif obligatoire avant une éventuelle saisine du Tribunal Administratif.

**Lors de la fusion DGI-DGCP en 2010, le gouvernement d'alors nous promettait un dispositif gagnant/gagnant pour tous les agents. Quelle est la situation presque une décennie plus tard et avant les réformes annoncées ?**

**Un Service public « low-cost », une « flexi-insécurité », une baisse du pouvoir d'achat qui n'a cessé de croître (gel du point d'indice, réforme PPCR pas à la hauteur des enjeux).**

**L'ensemble de ces projets se révèle au final « perdant-perdant » et mortifère pour les agents et les usagers.**

En ce qui concerne la DGFIP, les projets du gouvernement sont tout aussi clairs :

Deux maîtres mots : **externalisation et concentration sur fond de service public virtuel**. Pour imposer leurs vues, les pouvoirs publics nous trompent : ils « vendent » des implantations de type « maisons de services au public » : or, aucun agent n'y travaillera de manière pérenne ! La réalité des projets telle qu'elle est connue est la suivante : **toutes les missions sont impactées**. Pour rappel :

### TRESORERIES

#### transfert de missions et réseau minimum :

- transfert du recouvrement impôt vers les SIP au 01/01/2020 avant que celui-ci ne soit transféré, hors DGFIP, au sein d'une agence unique de recouvrement,
- externalisation des chaînes « dépense » et « recettes » par la création de SFACT (Service Facturier) et/ou d'agences comptables au sein de la fonction publique territoriale
- concentration extrême du réseau, il ne resterait qu'un seul SPL et des cadres « VRP ».

### TRESORERIE HOSPITALIERE

#### concentration...

- concentration selon le périmètre de compétence des groupements hospitaliers (GHT) soit le maintien de 2 uniques trésoreries.

### SIP...

#### vers un front office virtuel et appauvri :

- Prélèvement A la Source, suppression de la TH,
- gestion de l'accueil essentiellement par le numérique et présence ponctuelle dans les maisons de services au public (MSAP) ou en itinérance voire en visio depuis les mairies,
- projet d'externalisation du recouvrement par la création d'une agence unique du recouvrement,
- regroupement des SIP (pour la gestion de l'assiette de l'IR) dans la limite de 50 ETP (Équivalent Temps Plein) soit le maintien de 3 ou 4 SIP (back office).

### SPF

#### concentration et externalisation...

- l'Accès des Notaires au Fichier immobilier (ANF) entraînera de massives suppressions d'emplois (d'aucuns évoquent une estimation de près de 80 % des emplois actuels),
- concentration du réseau des SPF avec pour objectif un SPF par département.

### SIE

#### concentration et externalisation...

- projet d'externalisation du recouvrement vers une agence unique du recouvrement,
- regroupement des SIE (pour la gestion de l'assiette des impôts professionnels) dans la limite de 50 ETP soit le maintien de 3 ou 4 SIE (back office).

### CDIF

#### externalisation...

- externalisation de la topographie à l'IGN (Institut National de l'information géographique et forestière),
- à l'instar du sort réservé aux missions des trésoreries, il n'est pas incongru de croire que le transfert de la gestion du « Foncier » aux Collectivités Territoriales (à qui le produit profite déjà) est en phase de réflexion entraînant la fin du CDIF.

### CONTROLE FISCAL ET RECHERCHE...

#### moins de contrôle :

- essor des algorithmes (data-mining) au détriment de l'humain : la programmation et le contrôle sur pièces sont directement visés,
- projet de constituer une agence du contrôle regroupant différents corps de contrôle,
- disparition des missions de terrain des BCR,
- loi « Essoc » et nouvelles procédures se traduisant par un affaiblissement du contrôle sur place.

### ENCADREMENT touché-coulé...

- resserrement sensible des voies de débouchés et des possibilités de promotion,
- projet de recruter des cadres du secteur privé.

### DIRECTION

#### suppressions et mise en orbite

- les réductions de la population DGFIP et du nombre d'implantations impacteront le volume d'emplois des différentes divisions de la DGFIP. Certaines fusions de petites directions sont déjà mises en œuvre,
- à terme, montée en puissance de « l'interministérialité » en matière de RH.

Si nous ne bloquons pas ces projets, personne n'est assuré de travailler demain près de chez lui, voir au sein de la DGFIP et avec la garantie de son statut.

**Toutes et tous en grève le 9 mai !**